

---

---

**Communiqué de Presse**

---

---

**Leclanché: publication d'un ordre du jour révisé pour l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires**

- **Les actionnaires devront approuver la restructuration financière de la société comprenant une réduction de capital, suivi d'une augmentation du capital**

**Yverdon-les-Bains, le 10 avril 2013** - Leclanché S.A. (SIX Swiss Exchange: LECN), une société suisse spécialisée dans la production de cellules lithium-ion de grand format, a publié aujourd'hui un ordre du jour révisé pour l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu aujourd'hui à Yverdon-les-Bains, à 11h00. Faisant suite à sa communication du 20 mars 2013, le Conseil d'administration a, entretemps, analysé en détail les différentes alternatives proposées pour la restructuration financière de la société. Sur la base des faits et des circonstances prévalant à ce jour, ainsi que du sentiment recueilli auprès d'investisseurs potentiels, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale l'Alternative 1 (section A, objets 6.1 – 6.7) qui propose une réduction de capital ainsi qu'une augmentation consécutive du capital de la société. Par conséquent, le Conseil d'administration a retiré toutes propositions figurant dans l'Alternative 2 (section B, objets 6.8- 6.13). En outre, le Conseil d'administration maintient la proposition du « opting-up », mais exclut toutes les autres propositions figurant à la section C (objets 6.14 – 6.16).

**Réduction de capital pour apporter une flexibilité supplémentaire**

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale d'adopter une réduction de la valeur nominale du capital-actions, c'est-à-dire que la valeur nominale des 5'630'145 actions nominatives en circulation passera de la valeur nominale actuelle de CHF 5 à CHF 2. La différence de CHF 3 par action (soit un total de CHF 16'890'435) sera attribuée aux réserves générales. La réduction du capital sera combinée avec une augmentation ordinaire consécutive du capital-actions en trois tranches. Le Conseil d'administration estime qu'une telle réduction de la valeur nominale de capital apportera une flexibilité supplémentaire liée au prix d'une telle émission.

**Augmentation ordinaire de capital en trois tranches séparées**

Le Conseil d'administration proposera une augmentation du capital en trois tranches séparées (A, B et C), afin de lever ce capital au moyen :

- d'une émission d'actions avec des droits préférentiels préservés pour les actionnaires existants – Augmentation ordinaire du capital Tranche A (Tranche de droit préférentiel) – Le capital-actions sera augmenté par l'émission maximum de 8'445'218 actions avec une valeur nominale de CHF 2 chacune pour un montant maximum de CHF 16'890'436.
- d'un placement privé réservé aux nouveaux investisseurs – Augmentation ordinaire du capital Tranche B (Tranche pour les investisseurs No 1) - Le capital-actions sera augmenté par l'émission d'un maximum de 10'000'000 actions avec une valeur nominale de CHF 2 chacune pour un montant maximum de CHF 20'000'000.

- d'un placement privé pour une conversion potentielle du prêt accordé à Leclanché GmbH par Bruellan Corporate Governance Action Fund (« prêt Bruellan ») - Le capital-actions sera augmenté par l'émission maximum de 3'500'000 actions avec une valeur nominale de CHF 2 chacune pour un montant maximum de CHF 7'000'000.

Lorsque l'invitation à l'Assemblée générale a été envoyée, le Conseil d'administration s'attendait à ce que les trois tranches soient exécutées en même temps. Aujourd'hui, il semble plus probable que les Tranches B et C soient exécutées en premier lieu, suivies de la Tranche A. Cela voudrait dire que de nouveaux investisseurs ayant acquis des actions dans le contexte de la Tranche B ou de la Tranche C pourraient également participer à l'augmentation du capital de la Tranche A.

### **Création supplémentaire d'un capital conditionnel et autorisé**

Comme mentionné dans l'invitation à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration proposera également, sous l'Alternative 1, la création de capital additionnel, conditionnel et autorisé (points 6.5-6.7), afin d'apporter la flexibilité nécessaire à la restructuration de la société. Dans ce contexte, le Conseil d'administration a légèrement modifié sa proposition au point 6.7 (« Création du capital autorisé) afin de permettre une exclusion extensive des droits préférentiels des actionnaires.

Sous la Section C, le Conseil d'administration a retiré tous les articles sauf un. Les actionnaires seront invités à adopter un « opting-up » concernant l'obligation de présenter une offre publique d'achat conformément à la législation, de 33 1/3% à 49% afin d'accommoder les investisseurs potentiels, voulant investir mais n'ayant pas fait une offre concrète à la société. A ce jour, aucun investisseur ou investisseur potentiel n'a demandé l'inclusion d'un *opting-up* dans les statuts de la société.

En plus de la restructuration financière, l'Assemblée Générale soumettra au vote des actionnaires les résolutions ordinaires, notamment l'approbation du rapport annuel et des comptes annuels. M. Rolf Eckrodt, Président et M. Stefan Müller se représenteront pour leur réélection en tant que membres du Conseil d'administration pour une période d'une et trois années respectivement. Monsieur Eckrodt a décidé de se présenter aux élections pour un an seulement, afin de respecter les règlements de la société, qui limitent l'âge des membres du Conseil d'administration, mais également pour assurer une transition en douceur avec un nouveau Président.

L'agenda révisé de l'Assemblée générale se trouve en pièce jointe et est téléchargeable sur le site web de la société :

[http://www.leclanche.eu/img/LECLANCHE\\_Ordre%20du%20Jour\\_10%20avril%202013.pdf](http://www.leclanche.eu/img/LECLANCHE_Ordre%20du%20Jour_10%20avril%202013.pdf)

### **Réception et rejet d'une demande de compensation**

La société informe par ailleurs qu'elle a reçu une lettre de certains actionnaires qui prétendent que la société a fait des déclarations inexactes dans les prospectus des augmentations de capital effectués en 2009, 2010 et début 2012 et demandent des compensations pour les dommages encourus en raison de ces prétendues inexactitudes. La société rejette catégoriquement ces allégations et prendra les mesures nécessaires.

### **A propos de Leclanché**

Leclanché est spécialisé dans la production de solutions de stockage d'énergie sur mesure. La stratégie de Leclanché est de renforcer sa position en tant qu'un des leaders européens de la production de cellules lithium-ion, et de fournisseur de solutions de stockage d'énergie pour les énergies renouvelables en Europe. Sa priorité stratégique se focalise sur les applications liées au stockage domestique d'énergie électrique ainsi qu'au développement de sa présence sur le marché du stockage industriel et des réseaux électriques. En participant à des consortiums de recherche se

focalisant sur les applications pour les systèmes hybrides et de E-mobility, Leclanché entend tirer profit des nouvelles opportunités du marché.

Grâce à une technologie de séparateur à base de céramique brevetée et sa technologie des cellules de lithium-ion avec anode de lithium oxide de titanate, Leclanché fabrique des cellules lithium-ion de grand format pour lesquelles la sécurité et la durée de vie ont été optimisées, dans le cadre d'un processus de production entièrement automatisé. La nouvelle ligne de production aura une capacité annuelle installée d'un million de cellules ou 76 MWh.

Leclanché a été fondée en 1909 à Yverdon-les-Bains. Par l'intégration d'une «spin-off» issue du Fraunhofer-Gesellschaft en 2006, l'entreprise s'est développée en passant du statut de fabricant de batteries traditionnelles à celui de leader dans le développement et la production de cellules lithium-ion. Leclanché compte actuellement 120 collaborateurs et est cotée à la SIX Swiss Exchange (LECN). Le siège social est à Yverdon-les-Bains (Suisse) et la société dispose, en plus, d'un site de production et de développement à Willstätt (Allemagne). Pour plus d'informations, visitez le site de Leclanché sous : [www.leclanche.com](http://www.leclanche.com).

#### **Contact pour Leclanché:**

Christophe Lamps, Dynamics Group S.A.: Téléphone: +41 79 476 26 87, [cla@dynamicsgroup.ch](mailto:cla@dynamicsgroup.ch)

#### **Réserves**

Ce communiqué de presse contient certaines expressions prospectives relatives à l'activité de Leclanché, identifiables par des termes tels que : « stratégique », « propose », « introduire », « sera », « planifié », « attendu », « engagement », « attend », « défini », « préparation », « plans », « estime », « vise », « devrait », « potentiel », « attendu », « estimé », « proposition », ou expressions similaires, ou par des assertions, exprimées ou implicites, concernant les prévisions en matière de capacité de production de Leclanché, les applications potentielles aux produits existants, ou relatives à un chiffre d'affaires futur potentiel issu de ce type de produits, ou à de potentielles ventes ou bénéfices futurs de Leclanché ou d'une de ses *business units*. Ces affirmations ne sauraient être considérées comme absolument fiables. Elles reflètent en effet la vision actuelle de Leclanché sur l'avenir, et met en jeu des risques connus et inconnus, ainsi que d'autres facteurs, qui peuvent entraîner des résultats réels effectivement différents des résultats, performances ou réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus par ces affirmations. Il n'y a aucune garantie que les produits Leclanché procureront un quelconque niveau de chiffre d'affaires. Pas plus qu'il n'y a de garantie que Leclanché ou l'une de ses *business units* parviennent à un résultat financier donné.